



LE CATALOGUE IFEC DES PARTENAIRES PAIE

**I F
E C**

Le syndicat de tous
les professionnels

Institut Français des Experts-Comptables
et des Commissaires aux Comptes

SEPTEMBRE 2026

Sage Paie

en partenariat avec les Éditions Législatives

Allons à l'essentiel : votre expertise Social.

- La mission sociale conforme et toujours à jour, 100% SaaS
- Une collaboration intelligente cabinet / clients
- Du temps gagné pour valoriser vos missions sociales



sage.com/fr/experts

Pour nous contacter :

01 55 26 51 26

Sage

SOMMAIRE

5	ÉDITO
6	ACD
8	AGIRIS
10	CEGEDIM
12	FULLL
14	NIBELIS
16	OPENPAY

18	PAYFIT
20	SAGE
22	STATION PAYE
24	UERP
26	WAGYZ
28	WEEKERA
30	YEAP

Le catalogue IFEC des partenaires paie est édité par l'Institut Français des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes
139, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. 01 42 56 49 67

E-mail ifec@ifec.fr

Site internet www.ifec.fr

Directeur de la publication Florent Burtin

Rédacteur en chef Jérôme Maleski

Responsable des publications
Florence Davoust

Conception et réalisation Gaëlle Tissier

Crédits Photos Aurélie Coudière, Magnific

ESPACE EXPERTS-COMPTABLES KLESIA

SIMPLIFIEZ VOTRE QUOTIDIEN



Découvrez nos dernières évolutions :

- Automatisation des portefeuilles par la DSN
- Démarches en ligne enrichies
- Vision centralisée des contrats
- Architecture modulable selon le profil de votre cabinet



Des solutions pensées avec vous
pour gagner en efficacité et en productivité



Florent Burtin,
Président National
de l'IFEC

Le social entre dans une nouvelle phase

ÉDITO

Il y a deux ans, à l'occasion du Congrès du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, une première étude consacrée aux logiciels de paie avait permis de dresser un état des lieux des solutions proposées à la profession.

Depuis, le marché a beaucoup évolué. Ce qui frappe aujourd'hui, c'est l'arrivée à maturité de nouveaux acteurs qui ne sont plus seulement des alternatives émergentes, mais deviennent de véritables partenaires des cabinets en matière sociale.

Cette évolution est une excellente nouvelle pour notre profession. Elle élargit l'offre, stimule l'innovation et ouvre de nouvelles possibilités dans la manière de produire la paie, de gérer les ressources humaines et d'accompagner les entreprises.

Dans le même temps, les acteurs historiques ne sont pas restés immobiles. Bien au contraire. Ils continuent à faire évoluer rapidement leurs solutions, à améliorer les usages et à enrichir leur proposition de valeur. La paie reste naturellement au cœur de leurs offres, mais elle devient de plus en plus le point d'entrée vers un ensemble

beaucoup plus large de services.

La BI RH, les tableaux de bord sociaux, le reporting à destination des dirigeants, la gestion RH ou encore le courtage en assurance et en protection sociale viennent progressivement compléter les fonctionnalités traditionnelles. Le logiciel de paie devient ainsi une véritable plateforme de services autour du salarié et de l'entreprise.

L'intelligence artificielle accélère encore cette transformation. Elle apparaît désormais dans le juridique social, dans l'assistance aux gestionnaires de paie, mais également dans l'analyse des données et la production de reportings permettant aux cabinets d'apporter davantage de conseil à leurs clients.

Cette richesse nouvelle doit néanmoins s'accompagner d'une vigilance accrue. La cybersécurité devient centrale, tout comme la maîtrise des données. Pour l'expert-comptable, le recours à ces nouvelles technologies et à ces nouveaux services doit rester compatible avec les exigences propres à notre profession, notamment en matière de secret professionnel, de protection des données et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et donc avec notre déontologie.

Cette nouvelle étude montre donc un marché qui gagne en maturité, en diversité et en profondeur. Les nouveaux acteurs trouvent leur place, les acteurs historiques accélèrent leur transformation et tous cherchent à proposer davantage de valeur aux cabinets.

Pour notre profession, cette dynamique est avant tout une opportunité : celle de disposer de meilleurs outils pour produire, sécuriser, analyser et surtout mieux accompagner nos clients.

→ **Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?**

Le produit est actuellement en phase pilote en 2026. Sa commercialisation est prévue à partir de fin 2026, avec un déploiement plus large en 2027. Au lancement, environ 50 conventions collectives seront prises en charge.

→ **Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?**

Il s'agit d'une solution tout-en-un dont l'expert-comptable maîtrise à la fois l'infrastructure et le système d'information. Conçue spécifiquement pour les cabinets d'expertise comptable, elle répond aux enjeux métiers et aux besoins des gestionnaires de paie. C'est une solution très automatisée et résolument collaborative, elle favorise l'implication des entreprises et de leurs salariés grâce à des outils RH au plus proche des salariés.

→ **Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?**

Les évolutions fonctionnelles s'inscrivent dans une feuille de route tenant compte des évolutions réglementaires, conventionnelles et des retours utilisateurs. Le produit est en amélioration continue. Actuellement en phase pilote, il fera l'objet d'un déploiement commercial plus large à compter de 2027. Les principales fonctionnalités seront définies en concertation avec les premiers clients utilisateurs afin de répondre au mieux à leurs besoins.

→ **Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?**

Le coût est d'environ 140 € par mois. De manière générale, le tarif se situe entre 1,50 € et 2,00 € par bulletin, selon les volumes traités.

→ **Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?**

Non.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ **Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?**

Non.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non. Dans la mesure où nos clients restent pleinement propriétaires et gestionnaires de leur système d'information ainsi que de leur infrastructure, nous ne sommes pas autorisés à établir un contact direct avec leurs clients finaux.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

L'expert-comptable.

→ **Est-ce indiqué dans votre contrat ?**

Non. Comme déjà indiqué, le client conserve l'entière maîtrise de son système d'information et de ses données.

→ **Où sont hébergées les données ? France/Europe ?**

N/A.

→ **Quel est votre fournisseur Cloud ?**

N/A

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

N/A

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

N/A

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

N/A

→ **Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?**

N/A

→ **Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?**

N/A

→ **Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?**

N/A.

→ **En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?**

Les bulletins	Oui
Les historiques	Oui
Les DSN	Oui
Les dossiers salariés	Oui
Les paramétrages	Non
Sous quel format ?	PDF et CSV
Ce service est-il payant ?	Non

ECOSYSTÈME DU CABINET :**PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?**

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié		OUI		
Portail RH				OUI
Portail employeur	OUI			
Portail salarié	OUI			
Gestion des temps				NON
Note de frais				NON
Entretiens annuels				NON
Onboarding				NON
Election du CSE				NON
BDESE				NON
DUERP				NON
Registre du personnel				NON
Signature électronique				NON

→ Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?

ISAPAYE Connect est une solution pleinement opérationnelle et éprouvée en production. Elle équipe aujourd'hui 350 cabinets, produit environ 300 000 bulletins de salaire par mois et se positionne comme le 4^e éditeur en volume de DSN mensuelles.

La solution suit aujourd'hui 360 conventions collectives, permettant de couvrir environ 90 % des besoins des cabinets.

La maintenance réglementaire et conventionnelle est intégrée à la solution. Elle est complétée par un suivi conventionnel assisté par IA, destiné à détecter et traiter plus rapidement les évolutions conventionnelles, avec un objectif renforcé de réactivité et de sécurisation des paramétrages.

En 2024, nous indiquions déjà que les mises à jour de l'application, du référentiel, de la législation et du conventionnel étaient automatisées.

→ Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?

ISAPAYE Connect a été conçue pour permettre aux cabinets de reprendre la maîtrise de leur pôle social : sécuriser la production, fluidifier la relation avec leurs clients et libérer du temps pour le conseil.

La solution agit notamment sur la productivité grâce à l'automatisation des traitements récurrents, la centralisation des mises à jour, la collecte automatisée des EVP, les synchronisations avec le SIRH natif eCollaboratrice et l'optimisation progressive des performances.

Concernant la productivité, les retours terrain observés se situent autour de 350 bulletins par gestionnaire de paie en moyenne, avec des organisations pouvant aller jusqu'à 700 bulletins par gestionnaire dans certains cabinets.

→ Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?

La roadmap 2026/2027 d'ISAPAYE Connect est structurée autour de trois priorités : industrialiser la production de paie, fiabiliser les données et moderniser la solution.

Parmi les principales évolutions prévues figurent :

- l'évolution du moteur de paie pour intégrer le fait générateur, la rétroactivité et les évolutions portées par la DSS ;
- la poursuite de l'élargissement de la couverture conventionnelle ;
- l'automatisation de la collecte des EVP et du calcul de bulletin ;

- la synchronisation renforcée entre eCollaboratrice et ISAPAYE Connect ;
- le suivi conventionnel assisté par IA en fil rouge ;
- l'amélioration des performances de calcul et des temps de traitement ;
- l'ouverture accrue de la solution au travers d'API et de connexions avec des solutions tierces.

→ Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?

La tarification d'ISAPAYE Connect est basée sur le nombre de salariés actifs, indépendamment du nombre de dossiers, avec un nombre d'utilisateurs illimité.

Pour 100 salariés actifs, le tarif actuel présenté est de 2,60 € HT par salarié et par mois, soit :

$100 \times 2,60 \text{ €} = 260 \text{ € HT par mois.}$

Il n'y a donc pas de surcoût lié aux trois utilisateurs ni aux vingt dossiers dans l'exemple IFEC. La tarification devient ensuite dégressive avec les volumes : 2,07 € à 300 salariés, 1,63 € à 600 et 1,43 € à 1 000 salariés.

→ Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?

Notre politique tarifaire repose sur une grille transparente, dégressive selon les volumes et indépendante du nombre de dossiers ou d'utilisateurs. Nous avons pour objectif de proposer aux cabinets une tarification stable, prévisible et des évolutions tarifaires mesurées.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?

Oui. Cible : clients TPE/PME souvent par prescription d'un expert-comptable.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?

Non. L'acquisition d'un cabinet d'expertise comptable ne s'inscrit ni dans notre stratégie ni dans notre vocation. AGIRIS est un acteur français, familial et 100 % indépendant, sans investisseur externe. Notre rôle est d'accompagner les cabinets d'expertise comptable et de leur fournir des solutions qui renforcent leur autonomie et leur performance, dans le respect de leur relation avec leurs clients.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?

Non.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

Notre Client (cabinet comptable) est seul responsable du contenu de ses fichiers et données.

→ **Est-ce indiqué dans votre contrat ?**

Pas de réponse.

→ **Où sont hébergées les données ? France/Europe ?**

France.

→ **Quel est votre fournisseur Cloud ?**

Hexanet à Reims (51). Second lieu d'hébergement : Azure France Centrale.

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

Non.

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

Non.

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

Toutes les données ne sont pas encore chiffrées dans la base de données. Par externalisation, si on entend sauvegarde externalisée, Le site secondaire d'hébergement Hexanet se trouve à quelques kilomètres du site principal.

→ **Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?**

Non.

→ **Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?**

Non.

→ **Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?**

AGIRIS travaille actuellement à l'élaboration d'une politique de gouvernance des données et d'une politique interne relative à l'IA. Aucune fonctionnalité d'IA n'est actuellement utilisée. Toute utilisation future suivra un processus de gouvernance structuré incluant la protection des données, l'évaluation de la sécurité et la gestion des risques.

→ **En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?**

Les bulletins Oui

Les historiques Oui

Les DSN Oui

Les dossiers salariés Oui

Les paramétrages Non

Sous quel format ? Editions en PDF,

fichier plat (ex: CSV, XML ...).

Ce service est-il payant ? Non. L'utilisateur est

autonome pour générer ses éditions / exports.

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié	NON	OUI	En cours (Staff&Go)	NON
Portail RH	OUI	NON (inclus dans ISAPAYE)	En cours (Staff&Go)	OUI
Portail employeur	OUI	NON (inclus dans ISAPAYE)	En cours (Staff&Go)	OUI
Portail salarié	NON	OUI avec l'option pilotage RH	En cours (Staff&Go)	OUI
Gestion des temps	OUI	NON	En cours (Staff&Go)	OUI
Note de frais	NON	NON	En cours (Staff&Go)	NON
Entretiens annuels	NON	OUI	En cours (Staff&Go)	NON
Onboarding	NON	OUI	En cours (Staff&Go)	OUI
Election du CSE	NON	NON		
BDESE	NON	NON		
DUERP	NON	Avec l'option pilotage RH, un premier niveau d'autodiagnostics est disponible	OUI (Pôle prévention)	NON
Registre du personnel	NON	OUI, avec l'option pilotage RH		
Signature électronique	NON	NON	En cours (Staff&Go)	NON

→ Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel ? Opérationnel ou à quelle échéance ? Combien de conventions collectives principales gérées ? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?

Teams RH est une solution de paie et SIRH pleinement opérationnelle, qui génère plus de 13 millions de bulletins de paie chaque année. Développée depuis plus de 30 ans, elle s'enrichit en continu pour répondre aux besoins des cabinets d'expertise comptable et accompagner les évolutions des métiers de la paie et des RH.

La solution intègre une veille légale et conventionnelle couvrant plus de 500 conventions collectives, garantissant la conformité des traitements de paie pour des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. Les évolutions légales et conventionnelles sont intégrées au travers de mises à jour hebdomadaires, afin d'assurer une prise en compte rapide des nouvelles dispositions réglementaires et conventionnelles.

→ Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?

Teams RH accompagne les cabinets d'expertise comptable dans l'optimisation de leur activité sociale grâce à une solution collaborative de gestion de la paie et des RH. Elle simplifie les échanges avec les clients via un portail dédié, automatise les principaux traitements de paie (plans de paie pré-paramétrés, DSN, contrôles, rétroactivité...) et offre un pilotage en temps réel de l'ensemble de l'activité.

En automatisant les tâches à faible valeur ajoutée et en sécurisant les processus de paie, Teams RH permet aux gestionnaires de gagner en efficacité au quotidien. Les équipes peuvent ainsi consacrer davantage de temps à l'accompagnement de leurs clients et au développement de missions de conseil à forte valeur ajoutée.

→ Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?

- Migration des dossiers :
 - Import simplifié des FPOC et paramétrage automatique des organismes complémentaires,
 - Possibilité de sélectionner les valeurs conventionnelles dans le pré-paramétrage du dossier.
- Gestion automatisée des arrêts maladie : dépôt de l'arrêt (via portail salarié, mail ou téléphone mobile), reconnaissance par IA avec détection de fraudes, création automatique des absences dans la paie et stockage dans le coffre-fort.
- Refonte du portail d'échange client/cabinet : amélioration et modernisation de l'interface pour faciliter la transmission des informations et documents au cabinet.
- Modèles de documents : personnalisation des modèles de contrats et documents RH en toute autonomie.
- Contrôles de paie : contrôles en masse et contrôles d'écarts Paie et DSN.

→ Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?

La tarification de Cegedim repose exclusivement sur le nombre de bulletins de paie, sans facturation au dossier. Un minimum de facturation de 200 bulletins par

mois s'applique, indépendamment du nombre de dossiers gérés par le cabinet.

Dans l'exemple présenté, les 3 accès au logiciel sont inclus dans le coût des bulletins et ne font donc l'objet d'aucune facturation supplémentaire.

Ainsi, pour 20 clients, 100 bulletins réalisés par mois et 3 accès, la facturation mensuelle s'élèverait à 760 €, soit 3,80 € par bulletin, sur la base du minimum de facturation de 200 bulletins.

→ Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?

Cegedim Business Services privilégie une politique tarifaire stable et prévisible. Nous ne pratiquons pas d'augmentations tarifaires massives ou soudaines. Nos clients bénéficient d'une visibilité sur leurs coûts, afin de construire une relation de confiance dans la durée.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?

Oui. Teams RH est une solution commercialisée aussi bien auprès des cabinets d'expertise comptable que des entreprises directement, avec des offres adaptées à chaque marché : PME, ETI et grandes entreprises. Par ailleurs, Teams RH est également distribué au travers d'un réseau de partenaires intégrateurs certifiés sur notre solution auprès de ces mêmes cibles.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?

Non.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?

Non.

→ Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?

Non.

DONNÉES/CYBER

→ Qui est le propriétaire des données ?

Le client final demeure l'unique propriétaire des données hébergées dans la solution.

→ Est-ce indiqué dans votre contrat ?

Oui. Nos contrats stipulent explicitement que le client final est l'unique propriétaire des données hébergées dans la solution.

→ Où sont hébergées les données ? France/Europe ?

L'ensemble des données est hébergé exclusivement en France, dans les datacenters de Cegedim, dont le Groupe assure l'exploitation. Cette maîtrise de l'infrastructure garantit un haut niveau de sécurité, de disponibilité et de confidentialité des données, tout en assurant leur hébergement sur le territoire français.

→ Quel est votre fournisseur Cloud ?

Notre fournisseur est Cegedim Cloud, filiale du groupe Cegedim spécialisée dans l'hébergement, l'infogérance et les services Cloud sécurisés.

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

Oui. Nous proposons l'identification MFA pour l'ensemble de nos solutions.

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

Oui. Notre infrastructure est certifiée ISO 27001. Elle bénéficie également de la certification HDS (Hébergeur de Données de Santé) qui répond à des exigences particulièrement élevées en matière de sécurité, de disponibilité et de confidentialité des données.

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

Oui et non. Les données ne sont pas externalisées. Elles sont hébergées dans une infrastructure sécurisée et sont chiffrées afin de garantir leur confidentialité et leur intégrité.

→ **Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?**

Non. Aucune des données de nos clients n'est utilisée pour entraîner une IA externe.

→ **Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?**

Non. Aucune des données de nos clients n'est utilisée pour entraîner une IA interne.

→ **Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?**

N/A.

→ **En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?**

Les bulletins Oui

Les historiques Oui

Les DSN Oui

Les dossiers salariés Oui

Les paramétrages Non

Sous quel format ? Bulletins : PDF / Historiques : Fichiers Excel et PDF / DSN : Fichier XML, txt ou état au format Excel ou PDF / Dossiers salariés : Fichiers Excel.

Ce service est-il payant ? Cegedim Business Services assure gratuitement la restitution de l'intégralité de l'historique des données salariés.

Des prestations complémentaires de réversibilité peuvent être proposées, selon les besoins du client (prestation optionnelle). Par ailleurs, les bulletins de paie, les historiques et les DSN restent récupérables tout au long du contrat. Ils peuvent être archivés au choix dans le coffre-fort électronique employeur ou sur les propres espaces de stockage du cabinet ou du client.

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Note : Concernant la colonne API possible, les cases cochées indique qu'il est possible d'intégrer des données provenant de systèmes externes et/ou d'exporter des données afin qu'elles soient intégrées dans des applications tierces.

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié		OUI		
Portail RH		OUI		OUI
Portail employeur		OUI		OUI
Portail salarié		OUI		OUI
Gestion des temps		OUI		OUI
Note de frais				
Entretiens annuels		OUI		
Onboarding		OUI		
Election du CSE		OUI. Nous ne prenons pas en charge la gestion administrative des élections du CSE. En revanche, nous proposons un module dédié à la gestion des mandats CSE, permettant d'assurer le suivi des représentants du personnel tout au long de leur mandat.		
BDESE		OUI. Uniquement sur les données issues de la paie.		
DUERP				
Registre du personnel		OUI		
Signature électronique		OUI		
Autre(s)				

→ **Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?**

Le logiciel fulll paie est éprouvé en cabinet depuis plus de 15 ans. Il s'agit d'une solution complète de production sociale avec mise à jour conventionnelle, 100 % web et nativement collaborative, complétée d'application mobile et de la solution de coffre-fort numérique Digiposte. fulll paie est maintenu par nos juristes sur le domaine légal et sur environ 300 conventions collectives qui couvrent 88 % des bulletins produits par nos clients. Nos CCN sont éprouvées depuis 10 ans en moyenne et ont une couverture fonctionnelle riche (rubriques, cotisations, minima, classifications, déclinaisons régionales, maintiens de salaires, etc). Elles sont mises à jour toutes les deux semaines.

→ **Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?**

Une solution full web faite pour le travail collaboratif intelligent (saisie des EVP en ligne, saisie calendaire des absences avec transformation en heure automatique), forte couverture de la maintenance conventionnelle, traçabilité des échanges avec l'outil de gestion de validation en ligne des paies, tableaux de bords sociaux. Une assistance réactive et de qualité. Les modules RH de base sont disponibles en solution intégrée.

→ **Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?**

- Nouvelle DSN
- Assistant de régularisation avec fait générateur.

→ **Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?**

Pas de prix à l'utilisateur, mais au bulletin (accès collaboratif client inclus) : 2 € par bulletin, soit 200€ pour 100 bulletins.

→ **Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?**

Nous sommes attachés à une évolution maîtrisée de nos tarifs et appliquons uniquement l'augmentation indiciaire prévue dans nos conditions générales de vente à savoir l'écart de l'indice Syntec + 1,5 %.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ **Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?**

Non.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

L'expert-comptable et le client.

→ **Est-ce indiqué dans votre contrat ?**

Oui.

→ **Où sont hébergées les données ? France/Europe ?**

Oui.

→ **Quel est votre fournisseur Cloud ?**

AWS

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

Oui

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

Oui

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

Oui

→ **Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?**

Non

→ **Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?**

Non

→ **Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?**

Non applicable.

→ **En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?**

Les bulletins Oui

Les historiques Oui

Les DSN Oui

Les dossiers salariés Oui

Les paramétrages Non

Sous quel format ? Bulletins en PDF, DSN

en txt, autres en exports csv

Ce service est-il payant ? Non

ECOSYSTÈME DU CABINET :
PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié		OUI		OUI
Portail RH	OUI			OUI
Portail employeur	OUI			OUI
Portail salarié		OUI		OUI
Gestion des temps				DÉV. EN COURS
Note de frais				
Entretiens annuels			EN COURS	OUI
Onboarding			EN COURS	OUI
Election du CSE				
BDESE				
DUERP				
Registre du personnel				
Signature électronique			DocuSign JeSignExpert	
Autre(s) : GED	OUI			

→ Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?

La solution Nibelis est pleinement opérationnelle et exploitée en production.

Couverture conventionnelle : 180 conventions collectives certifiées ; 117 sont portées dans les dossiers modèles.

La veille légale et conventionnelle est intégrée et la maintenance évolutive est prise en charge par Nibelis. Les informations de mise à jour remontent dans la solution/par communication aux gestionnaires. Les évolutions fonctionnelles sont déployées de façon hebdomadaire (jeudi).

→ Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?

Principaux bénéfices : automatisation du cycle de paie et des DSN, modélisation des conventions collectives, veille légale et conventionnelle, portail centralisé multi-dossiers, contrôles de paie, imports / exports comptables, accès client paramétrables, API et modules RH intégrés à la carte. Le cabinet conserve la relation client et peut enrichir son offre de services RH.

Gain de temps : Nibelis communique sur jusqu'à 50 % de temps gagné dans la gestion de la paie et des RH.

→ Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?

Les axes identifiés autour de l'expérience cabinet sont : poursuite de l'enrichissement du Portail Partenaires et de la consolidation multi-dossiers, tableaux de bord de production, filtres / exports, interopérabilité via API et extension de la couverture des conventions collectives certifiées.

→ Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?

Sur la grille partenaire disponible et mise à jour en mars 2026 : module Paie = 2,50 € HT/mois/bulletin. Calcul : 100 bulletins x 2,50 € = 250 € HT/mois, soit 3 000 € HT/an.

Aucun surcoût n'est identifié pour les 3 accès ou le nombre de dossiers clients dans cette grille. Le minimum de facturation partenaire est de 125 € HT/mois, donc sans effet dans ce cas. Montant hors formation, mise en œuvre/accompagnement spécifique et modules RH optionnels.

→ Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?

Une révision annuelle contractuelle des prix est prévue, avec indexation sur l'indice SYNTEC en janvier. Le contrat partenaire prévoit également une information préalable en cas de révision tarifaire. Au 27/08/2026, la prochaine révision de janvier 2027 se situe donc dans les 9 mois. Le taux exact dépendra de l'indice/de la notification applicable; il ne s'agit pas nécessairement d'une hausse discrétionnaire hors mécanisme contractuel.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?

Oui. Nibelis commercialise également sa solution en direct auprès des entreprises (plus de 2 200 sociétés clientes en direct).

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?

Non. Aucune acquisition de cabinet d'expertise comptable n'a été réalisée.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?

Non. Aucune acquisition d'une société de paie et/ou RH n'a été réalisée à date. Nibelis dispose en revanche de ses propres activités de services et d'externalisation de paie.

→ Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?

Non. Aucune sollicitation commerciale de Nibelis vers les clients de nos partenaires experts-comptables.

DONNÉES/CYBER

→ Qui est le propriétaire des données ?

Le client final demeure responsable des données personnelles traitées ; Nibelis agit comme sous-traitant au sens RGPD.

→ Est-ce indiqué dans votre contrat ?

Oui, dans les clauses / accords de protection des données et les CGA.

→ Où sont hébergées les données ? France/Europe ?

France. Hébergement principal Equinix Saint-Denis ; site secondaire PRA Equinix Pantin. Les documents techniques consultés indiquent un hébergement en France.

→ Quel est votre fournisseur Cloud ?

EQUINIX. Datacenters Equinix.

→ Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?

Oui. Option. Double authentification disponible en option, notamment via Google Authenticator.

→ Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?

Non. Hébergeur : Oui. La certification ISO 27001 est documentée pour l'infrastructure/les prestataires d'hébergement Equinix. Aucune certification ISO 27001 propre à Nibelis en tant qu'éditeur.

→ Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?

Oui. Hébergement externalisé chez Equinix. Chiffrement en transit : TLS 1.3 ; chiffrement au repos : Oracle TDE AES-192. Sauvegardes externalisées et redondées.

→ Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?

Non. Les données ne sont pas utilisées pour l'entraînement d'une IA externe.

→ Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?

Non. Les données ne sont pas utilisées pour l'entraînement d'une IA interne.

→ Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?

DPO.

→ En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?

Les bulletins Oui

Les historiques Oui

Les DSN Oui

Les dossiers salariés Oui

Les paramètres Partiel. Les données et exports standards sont réversibles. Une extraction spécifique ou un accompagnement peut être nécessaire pour certains paramètres avancés.

Sous quel format ? Xls/Texte/Documents

Ce service est-il payant ? Non. Selon Besoin. La récupération autonome/extraction standard n'est pas présentée comme payante. Une assistance ou extraction spécifique peut être réalisée sur devis.

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié		OUI		OUI
Portail RH		OUI		OUI
Portail employeur	OUI			OUI
Portail salarié		OUI		OUI
Gestion des temps		OUI		OUI
Note de frais		OUI		OUI
Entretiens annuels		OUI		OUI
Onboarding		OUI		OUI
Election du CSE			Digipost Kercia	OUI
BDESE		OUI		OUI
DUERP				NON
Registre du personnel	OUI			OUI
Signature électronique		OUI	YOUSIGN	OUI
Autre(s)		OUI		OUI

La colonne « API possible » signifie ici : interfaçage techniquement possible via API/web services Nibelis. La disponibilité d'une API fonctionnelle prête à l'emploi pour chaque module doit être validée au cas par cas lors du projet.

→ **Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?**

Openpaye est opérationnel et en production. Le logiciel gère 720 conventions collectives. Les évolutions conventionnelles sont mises à jour dans le mois de publication de l'accord ou de son extension.

→ **Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?**

Openpaye est un logiciel qui va à l'essentiel de la production de la paie tout en permettant au cabinet de piloter sa production.

La solution est complètement ouverte grâce à ses API et son MCP ; ce qui lui permet de s'adapter aux outils et à l'écosystème existants du cabinet.

Le gestionnaire de paie gagne du temps sur les traitements réalisés tout au long de son cycle de paie.

→ **Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?**

Une grande partie des fonctionnalités prévues est déjà disponible en production.

Les principaux axes de développement et d'enrichissement concernent notamment :

- l'intelligence artificielle,
- le MCP,
- les API.

→ **Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?**

Pour un cabinet réalisant 100 bulletins par mois, le tarif est de 199 € HT par mois.

La tarification est ensuite dégressive en fonction des volumes, jusqu'à 0,50 € par bulletin sur les volumes supérieurs.

→ **Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?**

Non. Aucune augmentation tarifaire n'est prévue dans les 9 prochains mois.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ **Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?**

Oui. Openpaye travaille également avec des CSP paie, des intégrateurs de logiciels et des cabinets de paie.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?**

Non.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

L'expert-comptable.

→ **Où sont hébergées les données ? France/Europe ?**

France.

→ **Quel est votre fournisseur Cloud ?**

3DS OUTSCALE.

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

Oui.

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

Non.

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

Oui.

→ **Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?**

Non.

→ **Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?**

Oui. Cette utilisation est désactivée par défaut et doit être activée par le cabinet.

→ **En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?**

Les bulletins	Oui
Les historiques	Oui
Les DSN	Oui
Les dossiers salariés	Oui
Les paramètres	Oui
Sous quel format ?	ZIP, PDF, Excel, TXT, DSN et FEC.
Ce service est-il payant ?	Sans surcoût.

ECOSYSTÈME DU CABINET :**PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?**

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié	OUI			
Portail RH	NON			
Portail employeur	OUI			
Portail salarié	OUI			
Gestion des temps	NON			
Note de frais	NON			
Entretiens annuels	NON			
Onboarding	NON			
Election du CSE	NON			
BDESE	NON			
DUERP	NON			
Registre du personnel	OUI			
Signature électronique	NON			
Autre service:	Openpaye propose des intégrations natives avec les logiciels partenaires des experts-comptables, aussi bien avec leurs outils de comptabilité qu'avec leurs solutions SIRH.			

Note : PayFit n'est pas un logiciel à destination des experts de la paie. Notre partenariat avec les experts-comptables consiste à accompagner les cabinets sans pôle social et souhaitant orienter leurs clients vers un prestataire.

→ Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?

Notre solution est pleinement opérationnelle. À ce jour, PayFit France couvre 101 conventions collectives. Un système de veille automatisé, couplé à des validations juridiques et des phases de tests rigoureuses, assure le suivi des changements législatifs. Concernant la réactivité face aux évolutions réglementaires, le délai moyen de mise à jour est priorisé pour permettre une conformité en temps réel.

→ Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?

Pour un expert-comptable, nos services offrent la possibilité de confier la gestion sociale et déclarative à PayFit tout en préservant le lien de proximité avec ses clients. Le cabinet conserve son rôle de conseil stratégique et se focalise sur des missions à haute valeur ajoutée.

PayFit assure l'intégralité de la production des bulletins et la transmission des flux DSN. Un espace dédié permet aux experts-comptables de superviser le portefeuille social, de consulter les archives documentaires et les tableaux de bord RH, tout en fluidifiant la récupération des écritures comptables.

Cette collaboration favorise une optimisation des ressources internes, permettant d'accroître la capacité de traitement du cabinet. Elle s'intègre comme un levier technologique additionnel au sein de l'écosystème digital du cabinet, tout en garantissant un accompagnement humain aux clients les moins autonomes.

PayFit n'est pas directement utilisé par des gestionnaires de paie. Nous travaillons avec des cabinets sans pôle social. Chaque client du cabinet bénéficie d'une équipe d'experts PayFit dédiée.

→ Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?

- PayFit AI, pour répondre aux questions paie et RH du cabinet concernant ses clients, et générer certains rapports comme le BDESE ou le BSI ;
- le renforcement des intégrations avec l'écosystème du cabinet.

→ Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?

1 900 € HT par mois pour l'offre Paie (paie et déclarations : 19 € HT/bulletin), sur la base de 20 sociétés et 100 bulletins de paie.

Les trois accès expert-comptable ne génèrent pas de supplément.

PayFit n'applique aucune surfacturation sur les entrées, sorties, STC, arrêts maladie, etc.

→ Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?

Non, nous garantissons contractuellement le blocage de nos tarifs pendant 2 ans suite au démarrage d'un nouveau partenariat avec un cabinet.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?

Oui. PayFit commercialise également ses services en vente directe.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?

Non.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?

Non. PayFit propose un service de production de la paie.

→ Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?

Non. C'est un engagement contractuel : pendant toute la durée du contrat de partenariat et pendant une durée de douze mois suivant sa résiliation, PayFit s'interdit de démarcher, directement ou indirectement, les clients du cabinet.

DONNÉES/CYBER

→ Qui est le propriétaire des données ?

Le client.

→ Est-ce indiqué dans votre contrat ?

Oui.

→ Où sont hébergées les données ? France/Europe ? Europe.

→ Quel est votre fournisseur Cloud ?

AWS.

→ Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?

Oui.

→ Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?

Oui.

→ Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?

Non.

→ Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?

Non.

→ Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?

Non.

→ Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?

Non.

→ En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?

Les bulletins Oui

Les historiques Oui

Les DSN Oui

Les dossiers salariés Oui

Les paramétrages Non

Sous quel format ? Fichier zip

Ce service est-il payant ? Non

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié	NON	NON	GererMesAffaires.com	OUI
Portail RH	OUI			
Portail employeur	OUI			
Portail salarié	OUI			
Gestion des temps	OUI			
Note de frais		OUI		
Entretiens annuels		OUI		
Onboarding	OUI			
Election du CSE	NON	NON		
BDESE	NON	NON		
DUERP	NON	NON		
Registre du personnel	OUI			
Signature électronique		OUI		
Autre(s)	Tous les modules PayFit sont à retrouver sur notre site https://payfit.com/fr/nos-offres/?firstPayroll=false&nbEmployee=1			

→ **Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?**

Logiciel disponible et mature. Les conventions collectives gérées sont toutes celles du dictionnaire Lefebvre Dalloz avec qui nous sommes en partenariat. 85 % des salariés en France sont couverts par les conventions collectées gérées par Sage. Mise à jour au minimum une fois par mois.

→ **Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?**

- Solution 100 % Saas,
- Portail collaboratif,
- Visualisation de l'ensemble des dossiers,
- Suivi de l'avancement et des échéances,
- Gestion des droits d'accès (collaborateurs et clients),
- Affectation de tâches, notifications,
- Envoi d'emails depuis les solutions Sage,
-

Le gain de temps par gestionnaire paie provient des éléments suivants : collaboration en temps réel et sécurisée depuis la plateforme, mise à jour automatique des conventions, saisies en masse, duplication de paramétrage en création de dossier ou en mise à jour, interface moderne et intuitive... Conformité : fiabilisation DSN, fait générateur...

→ **Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?**

Enrichissement du module RH, implémentation d'un agent IA.

→ **Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?**

Par salarié de vos dossiers clients : 3 € par mois et par bulletin (bulletin envoyé dans le coffre-fort du salarié).

La production des bulletins du dossier cabinet n'est pas facturée dans la limite de 10 bulletins par mois. Pour le cas présenté : 300 € par mois.

→ **Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?**

Pas d'évolution de tarif prévue hormis les augmentations annuelles liées à l'indice Syntec.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ **Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?**

Oui. Clients entreprises adressés en direct ou par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires ou recommandés par un cabinet.

Certaines fonctionnalités (collaboratives notamment) sont réservées aux cabinets.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?**

Non.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

L'expert-comptable.

→ **Est-ce indiqué dans votre contrat ?**

Pas de réponse.

→ **Où sont hébergées les données ? France/Europe ?**

Oui.

→ **Quel est votre fournisseur Cloud ?**

Microsoft Azure & AWS.

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

Oui.

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

Oui.

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

Non.

→ **Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?**

Non.

→ **Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?**

Non.

→ **Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?**

N/A.

→ **En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?**

Les bulletins	Oui
Les DSN	Oui
Les dossiers salariés	Oui
Ce service est-il payant ?	Non.

ECOSYSTÈME DU CABINET :**PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?**

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié	OUI	Au-delà de 300ko par bulletin	Docaposte	OUI
Portail RH	OUI	Enrichissement prévu 1 ^{er} semestre 2027		
Portail employeur	NON			
Portail salarié	OUI	NON		
Gestion des temps	NON		Connexion avec les outils du marché	NON
Note de frais	NON			
Entretiens annuels		Option prévue 1 ^{er} semestre 2027		
Onboarding		Option prévue en 2027		
Election du CSE	NON			
BDESE	NON			
DUERP	NON			
Registre du personnel	OUI	NON		
Signature électronique	NON			
Autre(s)				

→ Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?

Nous sommes opérationnels. Actuellement sur 5 conventions collectives traitées en profondeur sur toutes leurs particularités, avec de nombreux ajouts en cours et à venir pour viser environ 50 conventions fin 2026 et une couverture quasi complète courant 2027. Lorsque les changements conventionnels sont planifiés, les mises à jour sont systématiquement faites avant la date cible. Sinon sous 7 jours.

→ Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?

Nous proposons une solution très facile à prendre en main pour des gestionnaires de paie, nécessitant très peu de formation pour être opérationnel et où chaque opération est pensée pour le confort et la productivité. Le gain de temps est à estimer sur des opérations très différentes, par exemple le montage de dossier est une opération très différente de la production de la paie. Globalement nous visons entre 30 % et 100 % de productivité supplémentaire suivant l'opération concernée, et beaucoup plus pour certaines d'entre-elles et suivant le logiciel de paie précédent utilisé.

Par ailleurs, la bascule de dossier de son ancien logiciel dans Station Paye a été traitée de manière très approfondie et simple, pour une récupération très avancée des informations et un paramétrage très simplifié : beaucoup moins d'erreurs et moins de temps.

→ Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?

Nous n'aurons jamais fini de proposer des améliorations, avec le souci de la simplicité d'usage et de prise en main. Parmi les prochaines, voici quelques fonctionnalités non exhaustives :

- Le pilotage par IA
- Toujours l'ajout conventionnel
- La gestion intégrée de la taxe sur les salaires
- La gestion intégrée de la DOETH
- ...

→ Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?

Le tarif est très simple : 1,50 € / bulletin, soit 150 € HT pour les 100 bulletins évoqués.

→ Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?

Nous n'avons pas augmenté nos tarifs depuis leur fixation en juillet 2024 et il n'est pas prévu ni en 2026 ni en 2027 de les augmenter. Ensuite, si augmentation il doit y avoir, elle suivra l'indice Syntec. Ce ne sont pas des paroles en l'air, c'est écrit dans nos CGV.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?

Non. Uniquement aux cabinets de paie qui sont aussi souvent des sous-traitants des cabinets d'expertise comptable. Mais surtout pas aux clients finaux en direct.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?

Non.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?

Non.

→ Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?

Non.

DONNÉES/CYBER

→ Qui est le propriétaire des données ?

L'expert-comptable.

→ Est-ce indiqué dans votre contrat ?

Oui.

→ Où sont hébergées les données ? France/Europe ?

Oui.

→ Quel est votre fournisseur Cloud ?

Nous ne dévoilons pas d'information.

→ Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?

Pas en 2026. Actuellement nous conseillons d'utiliser les authentifications des comptes Microsoft ou Google qui portent cette possibilité. Nous ajouterons plus tard, sur les comptes internes cette possibilité.

→ Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?

Plus tard.

→ Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?

Pas d'externalisation, nous gérons de bout-en-bout nos données.

→ Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?

Non.

→ Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?

Non.

→ Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?

Sans objet.

→ En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?

Les bulletins

Oui

Les historiques

Oui

Les DSN

Oui

Les dossiers salariés

Oui

Les paramétrages

Oui

Sous quel format ?

API. Nous avons une

API sans surcoût documentée permettant ces récupérations de données.

Ce service est-il payant ? Non. Sous réserve d'utiliser l'API

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié			A venir fin 2026	
Portail RH				
Portail employeur	OUI			
Portail salarié	OUI			
Gestion des temps			Via partenaires SIRH fin 2026	
Note de frais			Via partenaires SIRH fin 2026	
Entretiens annuels			Via partenaires SIRH fin 2026	
Onboarding			Via partenaires SIRH fin 2026	
Election du CSE			Via partenaires SIRH fin 2026	
BDESE			Via partenaires SIRH fin 2026	
DUERP			Via partenaires SIRH fin 2026	
Registre du personnel			Via partenaires SIRH fin 2026	
Signature électronique			Via partenaires fin 2026	
Autre(s)				

→ **Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?**

La solution est en production avec une centaine de CCN gérées. Le paramétrage d'une CCN prend en général 2 heures hors cas particuliers (sidérurgie, BTP, etc.). Les CCN sont centralisées, donc les propagations des mises à jour sont instantanées pour tous les dossiers de la CCN concernée par une mise à jour.

A noter une forte expertise DOM : La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Mayotte.

→ **Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?**

UERP est à la fois une solution paie complète, intégrée avec une solution comptable, un ERP client complet y compris logiciels métiers et un CRM missions pour automatiser les signatures de lettres de mission et les émissions de factures. Les gains de temps sont par conséquent élevés.

→ **Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?**

Rajout de nouvelles CCN. Nous avons une roadmap continue mise à jour selon les demandes de nos partenaires. Nous développons très rapidement ; en général nous mettons en production une à deux évolutions par jour.

→ **Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?**

Le tarif mensuel pour cette configuration sera de 200 (2 € par bulletin) + 20 (1 € par dossier) + 60 (20 €/mois/admin paie x3) soit un total de 280 €/mois.

Pour 1 000 bulletins, 200 dossiers et 3 accès, nous serions à 2 260 €/mois.

→ **Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?**

Non.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ **Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?**

Oui mais...

... Au démarrage la vente directe à des clients finaux était nécessaire pour stabiliser le moteur dans des contextes opérationnels ; les premiers experts-comptables avec lesquels nous avons ten-

té de travailler nous avaient trouvé trop éloignés de Silae.

Notre objectif est de travailler qu'avec des experts-comptables, en dehors de grands comptes (300 employés +) qui recherchent un SIRH Paie en gestion autonome.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?**

Non. Nous sommes un pur éditeur de logiciels. Nous visons des partenariats complets et durables avec les experts-comptables dans plusieurs pays, il sont les seuls pouvant être durablement garants de la conformité des productions.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?**

Non. Nous sommes éditeur d'une solution SIRH - PAIE intégrée.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non. Bien entendu nous nous interdisons de solliciter directement un client de nos clients, ou de répondre à sa demande en cas de sollicitation de sa part.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

L'expert-comptable.

→ **Est-ce indiqué dans votre contrat ?**

Oui.

→ **Où sont hébergées les données ?**

En France.

→ **Quel est votre fournisseur Cloud ?**

OVH

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

Oui

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

Non.

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

Non. Les données sont chiffrées mais gérées sur la plateforme donc non externalisées.

→ **Une IA est-elle intégrée pour faire des requêtes ?**

Nous avons un connecteur pour appeler des analyses par IA ; nous avons intégré l'API de OpenAI à ce stade mais le processus est identique avec les autres modèles ; il n'y a pas de complexité technique à intégrer les autres et donner le choix au chargé de paie du fléchage vers tel ou tel modèle, voire le paramétrer par défaut par cabinet.

→ Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?

Non.

→ Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?

Non.

→ Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?

Oui.

→ En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?

Les bulletins

Oui

Les historiques

Oui

Les DSN

Oui

Les dossiers salariés

Oui

Les paramétrages

Oui

Sous quel format ?

txt/excel

Ce service est-il payant ?

Non

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié	NON		OUI	OUI
Portail RH	OUI			
Portail employeur	OUI			
Portail salarié	OUI			
Gestion des temps	OUI			
Note de frais	OUI			
Entretiens annuels	OUI			
Onboarding	OUI			
Election du CSE	NON			
BDESE	NON			
DUERP	NON			
Registre du personnel	OUI			
Signature électronique	OUI			
Autre(s)	Formations			

→ Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?

La plateforme Wagyz est en production depuis janvier 2025. Nous avons une offre complète en production : Bridge, la plateforme de migration en masse ; le parcours collaboratif de production de la paie (plateforme cabinet, employeur et salarié disponible) ; l'intégralité des flux déclaratifs (DSN mensuelles, événementielles, taxe sur salaire...); Wagyz Box, notre coffre-fort numérique ; Data hub. Wagyz gère 390 conventions collectives, couvrant les principales conventions utilisées par les cabinets d'expertise comptable sur toutes les thématiques conventionnelles attendues.

Pour garantir une conformité permanente, les évolutions conventionnelles sont intégrées au fil de l'eau par notre équipe juridique dédiée qui assure une veille quotidienne.

→ Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?

Wagyz est une plateforme SaaS complète, souveraine, ouverte et robuste, co-construite avec des cabinets d'expertise comptable partenaires. Avec une tarification au bulletin de salaire juste, fixe et sans surcoût, elle industrialise le processus de paie en intégrant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur au sein d'un environnement unique.

Grâce à sa plateforme de migration en masse Wagyz Bridge, sa plateforme employeur/salarié, ses tableaux de bord de suivi et ses outils d'extraction de données, elle facilite le quotidien des équipes, fiabilise la production et valorise les données sociales avec Data Hub.

Reposant sur un socle technologique totalement maîtrisé (moteur de paie, concentrateur DSN, Coffre-Fort Numérique Salarié) et une infrastructure souveraine hébergée par Scaleway, Wagyz garantit l'intégrité de chaque cycle de paie grâce au verrouillage des périodes, à l'historisation des modifications et à l'anticipation des situations futures.

→ Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?

La feuille de route de Wagyz s'inscrit dans une logique d'enrichissement continu de la plateforme afin d'offrir aux cabinets d'expertise comptable un environnement toujours plus complet et performant. Les prochaines évolutions incluent notamment une GED intégrée, la gestion de la vie des contrats des organismes complémentaires, une application mobile salarié, l'ouverture de Workplace ainsi que l'import de trames Excel dans le

module de migration, en complément des DSN.

Les développements à venir porteront également sur de nouvelles capacités de valorisation des données avec l'évolution du DataHub, de nouvelles extractions de données et de nouveaux tableaux de bord de pilotage destinés à renforcer l'analyse, le suivi et l'accompagnement des gestionnaires de paie comme des clients.

→ Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?

Le modèle tarifaire Wagyz est basé sur la production de BS mensuelle. De fait, le nombre d'accès collaborateurs et le nombre de dossiers sont illimités et n'ont aucun impact sur le montant des licences mensuelles. Notre tarification au BS commence à un prix unitaire de 1,95 euro par bulletin.

→ Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?

Non, les tarifs sont fixés pendant 3 ans au moment de la signature du contrat.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?

Non.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?

Non.

→ Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?

Non. Nous disposons d'une Workplace permettant d'accéder à un catalogue de partenaires dont des SIRH

→ Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?

Non.

DONNÉES/CYBER

→ Qui est le propriétaire des données ?

L'expert comptable (selon le cas d'usage, le propriétaire des données peut être l'expert-comptable ou le client final) et le client (Uniquement ses données propres).

→ Est-ce indiqué dans votre contrat?

Oui, notre contrat et notre annexe protection des données personnelles indiquent que le client/

client final demeure propriétaire des données.

→ Où sont hébergées les données ?

Oui, les données sont hébergées en France..

→ Quel est votre fournisseur Cloud ?

Scaleway

→ Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?

Oui

→ Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?

Non. Démarche Certification ISO 27001/27701 en cours (prévue au premier semestre 2028).

→ Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?

Oui. Chiffrement sur disque.

→ Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?

Non, les données client ne servent pas à entraîner un modèle d'IA.

→ Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?

Non, les données client ne servent pas à entraîner un modèle d'IA.

→ Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?

Oui. Chapsoft va proposer à court terme un module d'IA permettant de faire des recherches sur les données. Toutefois ce module est limité à certains utilisateurs.

→ En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?

Les bulletins Oui

Les historiques Oui

Les DSN Oui

Les dossiers salariés Oui

Les paramétrages Oui

Sous quel format ? Format lisible

Ce service est-il payant ?

Oui. Selon les cas d'usage, la réversibilité peut être simple ou complexe. En fonction de ce cas d'usage, la réversibilité peut faire l'objet d'une prestation additionnelle, laquelle fait l'objet d'un plan de réversibilité élaboré en commun avec Chapsoft et d'un devis proposé au client.

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié		OUI		Oui Docapost également
Portail RH				Oui Staff&Go, Eurécia, Lucca, Kammi...
Portail employeur	OUI			Oui Staff&Go, Eurécia, Lucca, Kammi...
Portail salarié	OUI			Oui Staff&Go, Eurécia, Lucca, Kammi...
Gestion des temps				Oui Octime
Note de frais				Oui Staff&Go, Eurécia, Lucca, Kammi...
Entretiens annuels				Oui Staff&Go, Eurécia, Lucca, Kammi...
Onboarding				Oui Staff&Go, Eurécia, Lucca, Kammi...
Election du CSE				Oui Dovote
BDESE				Oui Finthesis
DUERP				
Registre du personnel				Oui Staff&Go, Eurécia, Lucca, Kammi...
Signature électronique	OUI			API disponible
Autre(s)				RSE : Enso RSE DATAS : Finthesis Inqom Kinexo PROTECTION SOCIALE : PRO BTP AG2R Agricla Harmonie Mutuelle

→ **Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?**

Nous sommes en production et opérationnels depuis janvier 2026. Nous avons 55 conventions collectives au sens IDCC. Elles sont mises à jour suite à publication dès que nous avons l'information via l'API Lefebvre Dalloz.

→ **Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?**

- Simplicité, sécurité, automatisation forte, pilotage et organisation de l'activité du cabinet,
- Collaboration native avec les clients du cabinet et les salariés de leurs clients,
- Ouverture sur l'écosystème du cabinet,
- Technologie actuelle full Web,
- 100 % français : hébergement et équipe 100 % sur le territoire Français.

→ **Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?**

Renforcement :

- De l'écosystème autour de Weekera (api compta, SIRH, coffre-fort...),
- Des assistants pour guider et simplifier les process,
- De l'IA au service du collaborateur,
- Du réglementaire légal et conventionnel,
- De l'usage collaboratif avec vos clients,
- De la co-construction avec nos clients via site communautaire.

→ **Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?**

Weekera facture les bulletins de paie et non les accès internes ou externes, les établissements etc... Le coût du bulletin de paie débute à 2,5 € puis est dégressif en fonction du volume produit par le cabinet.

→ **Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?**

Non, nos tarifs sont indexés sur l'indice syntec et sont fixés lors de notre conseil stratégique, majoritairement composé d'experts-comptables, gage d'adéquation aux besoins et attentes de la profession.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ **Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?**

Non.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

Weekera : pour NOS données réglementaires (CT, CC), Standard, MetaData.

L'expert-comptable : pour VOS données et celles de VOS clients.

Le client : ça dépend du contrat que vous avez avec VOS clients. Nous ne sommes pas propriétaires des données de vos clients.

→ **Est-ce indiqué dans votre contrat ?**

Oui.

→ **Où sont hébergées les données ? France/Europe ?**

Oui en France.

→ **Quel est votre fournisseur Cloud ?**

Scaleway.

→ **Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?**

Non. Prévu road map 2027.

→ **Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?**

Oui. Notre hébergeur applicatif Scaleway est iso 270001.

→ **Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?**

Oui.

→ **Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?**

Non.

→ **Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?**

Non.

→ **Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?**

Non.

→ **En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?**

Les bulletins	Oui
Les historiques	Oui
Les DSN	Oui
Les dossiers salariés	Oui

Les paramétrages Oui
Sous quel format ? SQL, CSV. Json via nos API aussi.
Ce service est-il payant ? Oui. Le service est payant mais pas l'export de données.

ECOSYSTÈME DU CABINET :
PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié	NON		OUI	OUI
Portail RH			PRÉVU	OUI
Portail employeur	OUI	NON	PRÉVU	OUI
Portail salarié	OUI	NON	PRÉVU	OUI
Gestion des temps	NON		PRÉVU	OUI
Note de frais	NON		PRÉVU	OUI
Entretiens annuels	NON	À voir en fonction des demandes de nos clients	PRÉVU	OUI
Onboarding	OUI		PRÉVU	OUI
Election du CSE	NON			OUI
BDESE	NON	À voir en fonction des demandes de nos clients		OUI
DUERP	NON	À voir en fonction des demandes de nos clients		OUI
Registre du personnel	OUI	NON		OUI
Signature électronique	NON		PRÉVU	OUI
Autre(s)				

→ **Quel est le niveau d'avancement de votre logiciel? Opérationnel ou à quelle échéance ? Combien de conventions collectives principales gérées? A quelle fréquence seront-elles mises à jour en cas d'évolution ?**

YeapPaye est en production depuis 2023 et produit à ce jour plus de 100 000 paies/mois sur des dossiers de 1 à 3 000 salariés.

Plus de 100 conventions modélisées (80 % des usages), sur une couverture complète :

- classifications et salaires minima,
- règles de maintien d'absences,
- primes et indemnités,
- congés, et particularités,
- gestion des conventions non étendues, par syndicat signataire,
- accord d'entreprise personnalisable si nécessaire.

Un socle de droit du travail très riche : Multi contrats multi bulletins, Accre, Monaco, Pse, Régime mixte Msa Urssaf, RJ en un clic...

Mises à jour hebdomadaires.

→ **Quels sont les avantages pour un expert-comptable d'utiliser votre solution ? Quel est le gain de temps espéré par gestionnaire paie ?**

Un logiciel de production, collaboratif, ergonomique, en architecture micro-services pour des performances inégalées.

Une application full web, disponible sur tous les systèmes et navigateurs, opérationnelle y compris en 4G.

Une approche analytique multi analyses multi axes pour une ouverture sur le marché des grosses PME. Des fonctions de régularisations avancées, prises en compte en DSN automatiquement.

Une approche collaborative intégrée, portail client (inclus dans le tarif).

Une datation complète de la vie du dossier, saisies anticipées, historisations.

Un catalogue de + de 30 éditeurs connectés en API, sans surcoût, pour un écosystème paie RH complet.

Un hébergement souverain, sur 3 sites géographiques, dont 2 synchronisés en temps réel (haute disponibilité).

Une YeapSchool numérique complète l'accompagnement humain pour plus d'autonomie.

Un club utilisateurs YakaYeap pour une meilleure prise en compte des souhaits d'évolutions.

→ **Quelles sont les principales fonctionnalités à venir prochainement à destination des experts-comptables ?**

YeapPaye ne fait que de la paie ; nous l'enrichissons actuellement sur une approche de pilotage industriel de la production avec des outils de supervision.

→ **Quel est ou sera le prix de votre solution pour un cabinet qui compte 3 accès à votre logiciel (un expert-comptable et deux collaborateurs du cabinet), 20 clients concernés par la paie et en réalisant au total 100 bulletins par mois ?**

Notre tarif va de 4,20 € à 1,39 € par bulletin selon le volume de production du cabinet.

→ **Prévoyez-vous une augmentation de vos tarifs dans les 9 prochains mois ?**

Non, nous avons même baissé notre tarif de 20 % en novembre 2025, sous l'impulsion de la croissance de notre volume de production au regard de nos coûts d'exploitation.

L'approche partenariale de Yeap consiste à proposer le bon niveau de prix au regard de la prestation.

- 100 % développé maintenu en France,
- Détenu par des producteurs français,
- 100 % opéré en France, service support assuré par des gestionnaires expérimentés, disponibles au téléphone,
- Accompagnement au démarrage avec consultant dédié et canal tchat.

PARTENARIAT EXPERT-COMPTABLE

→ **Votre solution est-elle vendue directement à des clients autres que des experts-comptables ?**

Non. Également commercialisée auprès des producteurs de paie, souvent filiale de cabinet.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir un cabinet d'expertise comptable ?**

Non.

→ **Avez-vous acquis (directement ou non) ou avez-vous l'intention d'acquérir une société de paie et/ou de RH ?**

Non.

→ **Votre contrat (avec l'expert-comptable) vous permet-il de contacter le client pour le solliciter commercialement ?**

Non.

DONNÉES/CYBER

→ **Qui est le propriétaire des données ?**

L'expert-comptable. Yeap est un éditeur éthique, co-détenu par des experts comptables.

→ **Est-ce indiqué dans votre contrat ?**

Oui.

→ **Où sont hébergées les données ?**

En France. Chez deux hébergeurs souverains donc français capitalistiquement.

→ Quel est votre fournisseur Cloud ?

Scaleway (groupe Iliade) et Ovh; aucun acteur américain.

→ Proposez-vous une identification MFA (multi-facteurs) ?

Oui

→ Votre solution est-elle certifiée ISO 27001 ?

Oui. La certification est en cours et devrait être finalisée au T1 2027.

→ Les données sont-elles externalisées et chiffrées ?

Oui.

→ Une IA est-elle intégrée pour faire des requêtes ?

En attente de réponse

→ Les données servent-elles à entraîner une IA externe (openai, mistral, anthropic...) ?

Non.

→ Les données servent-elles à entraîner votre IA, si vous en avez une interne ?

Non.

→ Peut-on refuser que les données soient utilisées par votre IA ?

Oui.

→ En cas de sortie de votre solution, le cabinet récupère-t-il (réversibilité) ?

Les bulletins Oui

Les historiques Oui

Les DSN Oui

Les dossiers salariés Oui

Les paramétrages Non

Sous quel format ?

La GED permet tous les téléchargements des pdf et txt. La BI permet des exports csv ou xls

Ce service est-il payant ? Non

ECOSYSTÈME DU CABINET :

PROPOSEZ-VOUS LES SERVICES SUIVANTS ?

Services	En interne		En externe	API possible ?
	Prix inclus dans le logiciel	Option payante	Quel logiciel partenaire	
Coffre-fort salarié	NON	OUI mais facultatif		OUI
Portail RH	NON		Lucca, Eurecia, Staff & Go, Factorial, Time square...	OUI sans coût d'usage des API
Portail employeur	OUI	Inclus dans le tarif bulletin		
Portail salarié	NON		Lucca, Eurecia, Staff & Go, Factorial, Time square...	OUI sans coût d'usage des API
Gestion des temps	NON		Lucca, Eurecia, Staff & Go, Factorial, Time square...	OUI sans coût d'usage des API
Note de frais	NON		Lucca, Eurecia, Staff & Go, Factorial, Time square...	OUI sans coût d'usage des API
Entretiens annuels	NON		Lucca, Eurecia, Staff & Go, Factorial, Time square...	OUI sans coût d'usage des API
Onboarding	NON		Lucca, Eurecia, Staff & Go, Factorial, Time square...	OUI sans coût d'usage des API
Election du CSE	NON		Agrume	OUI sans coût d'usage des API
BDESE	NON		Quick MS, Staff Desk, My Dsn	OUI sans coût d'usage des API
DUERP	NON			
Registre du personnel	OUI			
Signature électronique	NON		Lucca, Eurecia, Staff & Go, Factori	OUI sans coût d'usage des API
Autre(s)	NON			

PROTECTION SOCIALE
RETRAITE
ÉPARGNE DE L'ENTREPRENEUR

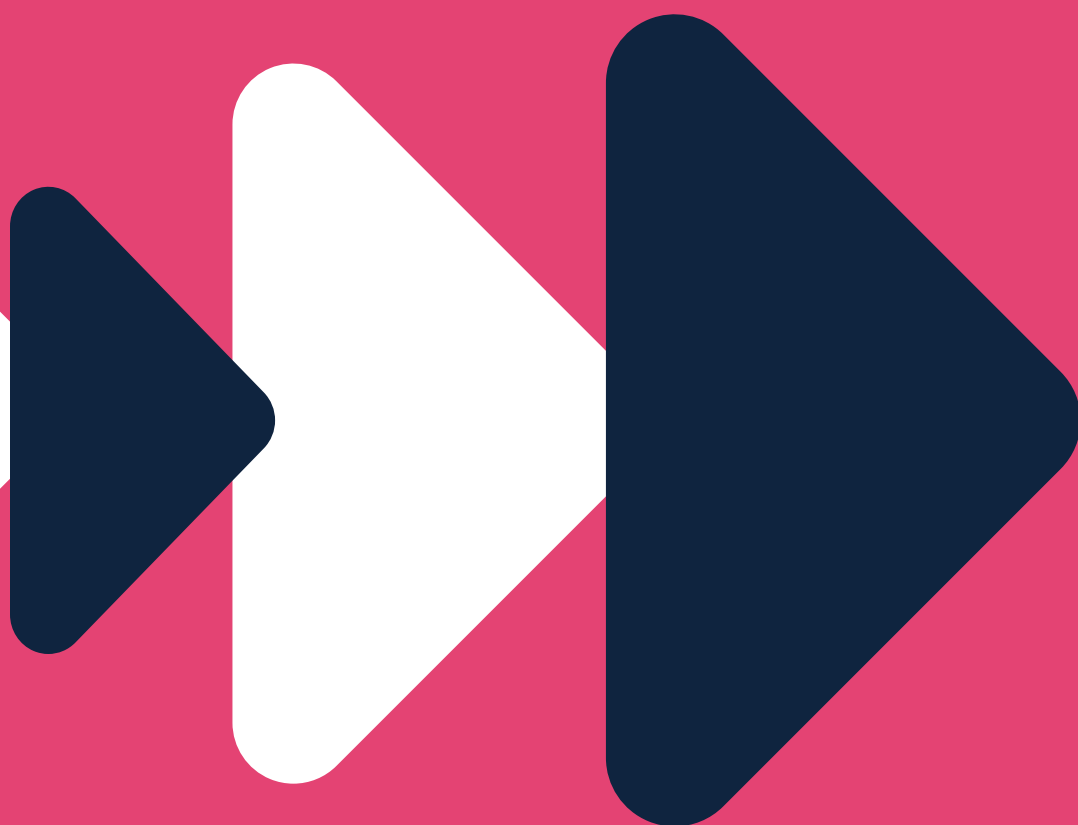
***" Avec le conseil
de votre expert-comptable.
Et pour vous aussi,
experts-comptables ! "***

(aprei
AGISSONS POUR L'ENTREPRENEURIAT INDIVIDUEL

Créée en 1994 par la Profession Comptable, l'association compte plus de 12 000 adhérents. Elle a pour vocation de promouvoir l'entrepreneuriat individuel et de mettre en oeuvre des solutions de protection sociale et de placements, en faveur du chef d'entreprise, conseillées par les experts-comptables.

Pour toute information : contact@aprei.fr - Tél : 01 42 56 83 07
APREI - 139, rue Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS

Une caisse à l'image de la profession



active

Gouvernée par la profession pour la profession, la Cavec a bâti au fil des années, avec constance et détermination, un système de retraite et de prévoyance solide, pérenne et efficace.

Cavec

Adhérez pour bénéficier de nos atouts !

Des formules adaptées à toutes les formes d'exercice

ADHÉSION SOLO

Je suis le premier adhérent de mon cabinet

TARIF BIENVENUE : 260 € HT

1^{ère} année d'adhésion à l'IFEC

Offre de bienvenue applicable à toute personne physique adhérent à l'IFEC pour la première année.

Adhésion 2026 valable jusqu'au 31/12/2026.

ADHÉSION PLURIELLE

Un membre de mon cabinet est déjà inscrit (cf. inscription solo)

• 2ND ASSOCIÉ INSCRIT ET LES SUIVANTS : 410 € HT

Au moins l'un de vos associés est adhérent IFEC au tarif « adhérent solo ».

(Mais n'implique pas que tous les associés du cabinet soient adhérents).

INSCRIPTION SOLO À PARTIR DE LA 2ND ANNÉE

• CABINET SOLO : 465 € HT

1 associé unique et moins de 5 salariés

• CABINET PLURIEL : 825 € HT

Cabinet avec plusieurs associés dont je serai le seul adhérent et/ou avec plus de 5 salariés

• REMISE EXCEPTIONNELLE : de 150 € HT

par adhérent (à partir du 2nd associé) si tous les associés du cabinet deviennent adhérents.

ADHÉSION STAGIAIRE, MÉMORIALISTE ET JEUNE INSCRIT EN CABINET SOLO OU PLURIEL

• JEUNE INSCRIT : 80 € HT

Inscrit depuis moins de 5 ans à l'OEC ou à la CNCC
Date d'inscription postérieure au 01/01/2021.

• MÉMORIALISTE OU STAGIAIRE : 33,33€ HT

ADHÉRENT DE L'ANECS OU DU CJEC (CABINET SOLO OU PLURIEL)

Je suis adhérent du CJEC, adhérent de l'ANECS, mémorialiste ou stagiaire.

• ADHÉRENT DE L'ANECS : GRATUIT

Pour bénéficier de la gratuité au titre d'une adhésion à l'ANECS, vous devez nous adresser une copie de votre carte d'adhérent ANECS à jour de cotisation au moment de votre demande d'adhésion à l'IFEC.

• ADHÉRENT DU CJEC : GRATUIT

Pour bénéficier de la gratuité au titre d'une adhésion au CJEC, vous devez adresser votre demande d'adhésion directement au CJEC.

L'adhésion via le CJEC est valable un an à partir de la date d'enregistrement de votre adhésion par le CJEC.

ADHÉSION RETRAITÉ ET PROFESSIONNEL EXERÇANT À L'ÉTRANGER : 155 € HT